

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 MARS 2012

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE LIBOUX Claude, HOUEIX Magali, LE TROUHER Erwan, ROBIN Evelyne, ÉZANIC Jean-Louis, ÉLLIAS Claude, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe.

Étaient absents excusés : LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle.

Monsieur LE DÉVÉHAT Yannick donne pouvoir à Madame DORN Delphine pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2011

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 pour les budgets commune, lotissement et panneaux photovoltaïques ont été réalisées par le receveur en poste à PONTIVY et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2011 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

COMMUNE

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2011 de la commune arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	513 002.44 €	692 820.05 €
Recettes	434 320.15 €	913 529.71 €
Excédent		220 709.66 €
Déficit	78 682.29 €	

LOTISSEMENT

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2011 du lotissement arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	450 639.45 €	471 511.48 €
Recettes	539 377.56 €	602 077.61 €
Excédent	88 738.11 €	130 566.13 €
Déficit		

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2011 des panneaux photovoltaïques arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Exploitation
Dépenses	71 551.23 €	1 760.51 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
Excédent		
Déficit	71 551.23 €	1 760.51 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2011

COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2011 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 166 823.66 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 438 732.30 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 166 823.66 € est constaté en investissement,
- L'excédent de fonctionnement de 438 732.30 € est affecté en partie :
 - pour 230 875.18 € en report de la section de fonctionnement,
 - pour 207 857.12 € à la section d'investissement.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2011 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 300 639.45 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 130 034.92 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 300 639.45 € est constaté à la section d'investissement,
- L'excédent de fonctionnement de 130 034.92 € est affecté en report de la section de fonctionnement.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2011 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 3 641.53 €
- Résultat de la section d'exploitation : - 1 760.51 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 3641.53 € est constaté à la section d'investissement,
- Le déficit de fonctionnement de 1 760.51 € est constaté à la section de fonctionnement.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

COMMUNE

Le conseil municipal par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	780 449.86 €	780 449.86 €
Fonctionnement	1 089 075.18 €	1 089 075.18 €
TOTAL	1 869 525.04 €	1 869 525.04 €

Les principaux postes de la section de fonctionnement sont les charges de personnel pour 318 600 €, les charges à caractère général pour 277 750 €, les autres charges de gestion courante pour 116 300 €, les frais financiers pour 47 400 €. Le virement à la section d'investissement représente 281 975 €.

Concernant la section d'investissement, le poste principal concerne la création de 2 logements au-dessus de la Poste pour 150 000 €, l'aménagement d'un cabinet médical pour 80 000 €, une provision de 75 000 € pour la rénovation de la rue du Stade, les travaux de voirie pour 50 000 €, les travaux correspondant à la réfection des marches et la pose de grillages à la chapelle Notre-Dame de Quelven pour 30 000 € (report + dotation nouvelle), les études pour la salle multifonctions pour 20 000 €.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	800 916.45 €	800 916.45 €
Fonctionnement	631 229.92 €	631 229.92 €
TOTAL	1 432 146.37 €	1 432 146.37 €

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	8 312.00 €	8 312.00 €
Exploitation	12 312.00 €	12 312.00 €
TOTAL	20 624.00 €	20 624.00 €

SUBSTITUTION DE GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT LES LOGEMENTS LOCATIFS DE BRETAGNE SUD HABITAT DE LA RESIDENCE DES AJONCS

Monsieur le Maire fait savoir que Bretagne Sud Habitat est à la recherche de moyens nécessaires pour la poursuite de son développement et procède au réaménagement de son encours d'emprunt. Il est proposé à la commune de substituer la garantie du département à celle de notre commune.

Il s'agira pour BSH, si le conseil l'accepte, de rembourser par anticipation les emprunts puis de souscrire un nouvel emprunt, intégralement garanti par le Conseil Général.

La garantie accordée par GUERN, le 6 décembre 2002, concerne la construction des 5 logements de la résidence des ajoncs. Le prêt de 300 000.00 € avait été accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de l'Office Public d'HLM du Morbihan, avec garantie pour moitié par le département et moitié par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de substitution de l'emprunt pour lequel le capital restant dus au 01/06/2012 s'élèvera à 262 647.05 €.

AMORTISSEMENT SUR ÉTUDE CHAPELLE SAINT GILLES

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, il convient d'amortir les travaux réalisés sur le budget communal concernant l'étude de la chapelle Saint Gilles. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'amortir les études sur 1 an à compter de 2013.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012 :

Monsieur le Maire rappelle le débat d'orientations budgétaires du 12 janvier 2012.

L'assemblée municipale décide donc de faire progresser les 3 taux de 1 % ; les produits attendus pour l'année 2012 sont donc les suivants :

	Taux année n -1	Taux année en cours	Bases	Produit
Taxe d'habitation	10.85	10.96	1 303 000	142 808.00
Foncier bâti	16.06	16.22	849900	137 853.00
Foncier non bâti	41.33	41.74	150 500	62 818.00
			TOTAL	343 479.00

COMPTE RENDU CONSEIL D'ÉCOLE :

Lors de la dernière réunion du conseil d'école il a été abordé le problème de soutien des enfants en difficulté, voire la suite à donner au suivi médical.

Il est à noter que le RASED (soutien pédagogique) n'existe plus, plus personne ne se déplace sur notre commune.

Le point le plus crucial est tout ce qui touche à la P.M.I. Les fiches de signalement sont aujourd'hui sans suite.

Seuls les grands centres bénéficient d'une visite de médecin, dans les écoles rurales cela a disparu. Les visites obligatoires sont désormais faites par une infirmière.

Le Conseil municipal, unanimement, dénonce cette régression du suivi médico-pédagogique des enfants en zone rurale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures trente minutes.